



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2010

VERSION DEFINITIVE Applicable au 10 novembre 2009

Dispositions spécifiques Endurance en Attelage

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – ORGANISATION

II – EPREUVES

III – OFFICIELS DE COMPETITION

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 – Conditions de participation

Art 4.2 - Tenue

V – PONEYS/CHEVAUX

Art 5.1 – Conditions de participation

Art 5.2 - Harnachement et matériel

VI – NORMES TECHNIQUES

VII – DEROULEMENT

Art 7.1 – Présentation et contrôle de l'équipement

Art 7.2 – Parcours

Art 7.3 – Inspections vétérinaires des poneys / chevaux

VIII – PENALITES

IX – CLASSEMENT

PREAMBULE

Les épreuves d'endurance en attelage, ouvertes à tous les équidés, sont des épreuves à vitesse imposée en terrain varié. Elles ont pour but d'évaluer un ou plusieurs poneys / chevaux, le meneur et son / ou ses équipiers dans diverses applications des techniques d'endurance en attelage, dans les meilleures conditions de sécurité et d'agrément.

Elles s'appliquent en relation avec les dispositions techniques de l'endurance.

Les dispositions spécifiques de l'Endurance s'appliquent pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement.

I – ORGANISATION

Cf Dispositions Spécifiques de l'Endurance : Chapitre I

II – EPREUVES

Epreuves	Equidés	Age des meneurs
Club A / Club A Elite	1 poney A	12 ans minimum
Club Poney Solo / Club Poney Elite	1 poney A, B, C, D	12 ans minimum
Club Poney Paire / Club Poney Paire Elite	2 poneys	16 ans minimum
Club Trait Solo / Club Trait Solo Elite	1 trait	
Club Solo / Club Solo Elite	1 cheval	
Club Trait Paire	2 traits	
Club Paire / Club Paire Elite	2 chevaux	
Club Team / Club Team Elite	2 rangs poneys ou chevaux ou traits	

III – OFFICIELS DE COMPETITION

Le jury est composé au minimum de :

- ◆ Pour les épreuves Club : un Juge Club d'Endurance
- ◆ Pour les épreuves Club Elite : un juge National d'Endurance

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 – Conditions de participation

Les concurrents et les équipiers doivent être titulaires d'une LFC en cours de validité.

EPREUVES	AGE DU CONCURRENT (MENEUR)	NIVEAU MINIMUM D'EXAMEN (MENEUR)	AGE MINIMUM DE L'EQUIPIER (NAVIGATEUR)
Club A, Club A élite, Club Poney Solo, Club Poney élite	15 ans et moins	Galop 4	18 ans
	16 ans et 17 ans	Galop 4	16 ans
	18 ans et plus	-	12 ans
Autres épreuves	16 ans minimum	Galop 4	16 ans
	18 ans minimum	-	12 ans

- ◆ Chaque attelage se compose au minimum d'un meneur et d'un équipier.
- ◆ Pour un attelage à deux rangs, un attelage se compose au minimum d'un meneur et deux équipiers, sauf pour les attelages de poneys A / B et tandem : un seul équipier suffit.
- ◆ Dans toutes les épreuves, le concurrent doit évoluer avec le(s) même(s) équipier(s), le(s) même(s) poney(s) / cheval(aux) et la même voiture.
- ◆ Sur le parcours, le meneur et le(s) équipier(s) peuvent intervertir leurs fonctions si les conditions de participation sont respectées.
- ◆ Pour des raisons évidentes de sécurité, un équipier ne peut s'éloigner de plus de 10 m de la voiture.

Art 4.2 - Tenue

La tenue doit être propre, correcte et adaptée à la discipline.

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes NF EN 1384 est obligatoire.

V –PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation

Les Poneys / Chevaux doivent être âgés de 4 ans au moins.

Les Poneys / Chevaux doivent être âgés de 5 ans au moins pour les épreuves ELITE.

Art 5.2 – Harnachement et matériel

La compétition est ouverte à tous les attelages qui répondent aux critères suivants :

- ◆ harnais en bon état et bien réglés (sécurité, solidité, bon état des cuirs, ajustage), adaptés à la discipline.
- ◆ Voiture hippomobile en bon état (propreté, solidité, équilibre, freins, éclairage) et adaptée à la discipline.

Le Président de jury peut soustraire du total des points :

- ◆ jusqu'à 5 points sur l'état des harnais ne répondant pas aux critères demandés,
- ◆ jusqu'à 5 points sur l'état de la voiture ne répondant pas aux critères demandés.

Attelage Team et Paire : 4 roues et 2 ou 4 freins obligatoires.

Attelage Solo : 2 ou 4 roues et reculement obligatoire si pas de frein.

L'utilisation d'une bride sans mors hackamore ou son utilisation conjointement avec un mors est interdite. Il est interdit d'attacher la langue d'un cheval de quelque façon que ce soit ou d'utiliser un anti-passe-langue indépendant.

Aucun dispositif de harnachement entre les timoniers et les chevaux de volée ne doit gêner la vision des timoniers.

Tout système de leviers est interdit.

Le matériel suivant est recommandé au départ de l'épreuve :

- ◆ Bombe anti-crevaisson dans le cas d'un attelage à roues gonflables,
- ◆ clefs adaptées à la voiture,
- ◆ tournevis cruciforme et plat,
- ◆ 2 mousquetons,
- ◆ ruban adhésif,
- ◆ liquide de frein, si le véhicule est équipé de freins hydrauliques.

VI- NORMES TECHNIQUES

Normes et conditions de qualification

EPREUVES	TYPE D'ÉQUIDÉ	DISTANCE	VITESSE	ETAPES	CONDITIONS DE QUALIFICATION MINI
Club A	1 poney A	10 KM	8 à 10 km /h	1	libre
Club Poney Solo	1 poney A, B, C, D	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Poney Paire	2 poneys	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Trait Solo	1 trait	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Solo	1 cheval	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Trait Paire	2 traits	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Paire	2 chevaux	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club Team	2 rangs	20 KM	8 à 12 km/h	1	
Club A ELITE	1 poney A	2 X 10 KM	8 à 10 km /h	2	
Club Poney Solo ELITE	1 poney A, B, C, D	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Poney Solo
Club Poney Paire ELITE	2 poneys A, B, C, D	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Poney Paire
Club Trait Solo ELITE	1 trait	2 X 20 KM	8 à 12 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Trait Solo
Club Solo ELITE	1 cheval	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Cheval Solo
Club Trait Paire ELITE	2 traits	2 X 20 KM	8 à 12 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Trait Paire
Club Cheval Paire ELITE	2 chevaux	2 X 20 KM	10 à 15 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Cheval Paire
Club Team ELITE	2 rangs	2 X 20 KM	8 à 12 km/h	2	Classé sur une épreuve Club Team

Exceptionnellement, le Président du jury peut appliquer une vitesse inférieure dans le cas d'un relief à fort dénivelé.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 – La présentation et le contrôle de l'équipement

Le juge dispose de 10 minutes pour examiner l'ensemble de l'attelage.

Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages défectueux et autres nécessités.

Le Juge se réserve le droit d'empêcher le départ de l'attelage si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Le harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et au caractère de l'épreuve.

Les cuirs et les aciers seront propres et bien entretenus.

Le choix de l'embouchure est libre (mors en bouche obligatoire).

Art 7.2 - Parcours

A – Particularités

1. Sont autorisés :

- ◆ la voix,
- ◆ l'aide du coéquipier,
- ◆ l'arrêt.

2. Sont obligatoires :

- ◆ le franchissement par l'équipage au complet des lignes de départ et d'arrivée,
- ◆ un fouet tenu en main.

3. Est interdit :

- ◆ Tout système d'attache du meneur à la voiture.

B – Déclenchement du chronomètre

Il commence dès le passage du premier antérieur poney / cheval dans la ligne de départ et jusqu'au passage de l'essieu arrière dans la ligne d'arrivée.

Art 7.3 – Inspections vétérinaires des chevaux/poneys

Les inspections vétérinaires concernant chaque poney / cheval se déroulent selon les dispositions spécifiques de l'Endurance.

Toute élimination d'un poney / cheval lors du contrôle vétérinaire initial ou intermédiaire, entraîne l'élimination de l'attelage.

VIII – PENALITES

CF Dispositions Spécifiques Endurance : Chapitre VIII

IX – CLASSEMENT

La performance de chaque attelage est calculée en points selon la formule suivante :

$$\frac{((\text{Vitesse} \times 2) - \text{Vitesse mini}) \times 100}{\text{La moyenne des Fréquences cardiaques des équidés de l'attelage au contrôle vétérinaire final.}}$$

La moyenne des Fréquences cardiaques des équidés de l'attelage au contrôle vétérinaire final.

Le total des points établissant le classement est obtenu par :

- ◆ la performance de l'attelage,
- ◆ les pénalités,
 - selon l'article 6.3 A des dispositions spécifiques de l'Endurance,
 - selon l'article 5.2 du présent règlement.

L'attelage classé à la première place est celui qui a obtenu le plus grand nombre de points dans l'ordre suivant :

- ◆ Catégories solo : attelages non éliminés à l'arrivée.
- ◆ Catégories en paire : attelages sans cheval éliminé à l'arrivée, puis attelages avec 1 cheval éliminé à l'arrivée.
- ◆ Catégories en team : attelages sans cheval éliminé à l'arrivée, puis attelages avec 1 cheval éliminé à l'arrivée, puis attelages avec 2 chevaux éliminés à l'arrivée.